

Crestron Electronics, Inc.

Garantie de taille pour les solutions d'ombrage résidentiel

Dernière mise à jour : 28 octobre 2021

La garantie de taille des solutions d'ombrage résidentiel (la « **RSG** » ou Right Size Guarantee) est offerte par Crestron Electronics, Inc. et/ou de ses filiales ou sociétés affiliées (qui constituent ensemble « Crestron ») lors de l'achat de produits de solutions d'ombrage résidentiel admissibles auprès des Revendeurs résidentiels agréés aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans certaines régions d'Europe et dans les autres lieux agréés par Crestron, le cas échéant. La RSG permet aux Revendeurs résidentiels agréés de Crestron de mesurer avec assurance l'espace de leur client pour y installer des solutions d'ombrage résidentiel sans se soucier des éventuelles erreurs de mesure. Pourquoi une simple erreur de mesure entraînerait des frais supplémentaires dus au remplacement d'un store qui ne serait pas à la bonne taille ? Si le remplacement d'un store est couvert par les conditions de la RSG énoncées ci-dessous, Crestron ne facturera pas le store de rechange à son Revendeur résidentiel agréé.

1. Conditions de la RSG

1.1 La RSG ne s'applique qu'aux stores achetés auprès de Crestron par un revendeur résidentiel Crestron ou un autre détaillant résidentiel agréé par Crestron (chacun étant un « **Revendeur résidentiel agréé** ») aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans certaines régions d'Europe et dans les autres lieux agréés par Crestron, le cas échéant, dans le cadre d'un projet résidentiel. La RSG ne s'applique pas aux stores achetés par des revendeurs commerciaux agréés par Crestron ou d'autres revendeurs commerciaux ou des stores commandés et/ou installés dans les établissements commerciaux, les entreprises, les hôtels et restaurants, les bâtiments publics, les établissements scolaires ou les lieux similaires.

1.2 La RSG ne s'applique que si le remplacement est dû à l'erreur involontaire d'un Revendeur résidentiel agréé lors de la prise de mesure de l'espace résidentiel concerné qui a fait en sorte que les mesures du store indiquées dans le bon de commande initial étaient inexactes. La RSG ne s'applique pas en cas de changement ou de modification partielle du modèle indiqué dans le bon de commande initial, par exemple en cas de modification du style, du tissu, de la couleur, des caractéristiques ou de la quincaillerie du store ; le cas échéant, l'intégralité des frais de remplacement seront dus. La RSG ne s'applique pas aux stores commandés qui ne correspondent pas aux tailles recommandées par Crestron dans la documentation accompagnant le produit Crestron et sur l'outil Crestron Design Tool (le « **CDT** ») relatif aux stores.

1.3 La RSG s'applique uniquement au remplacement du rouleau, du tissu, de la barre de lestage, de la garniture supérieure, des cellules noircissantes latérales et des angles de rebord noircissants ayant été mal mesurés si ces éléments sont commandés dans le cadre d'un système de stores et non en tant que composants individuels d'un store. La RSG ne s'applique pas au remplacement des autres accessoires et/ou articles de quincaillerie des stores.

1.4 La RSG se limite **(a)** à un remplacement par store ; **(b)** à 10 % maximum des stores commandés dans le cadre d'une même commande dans la limite de 5 000 USD de la commande initiale du Revendeur résidentiel agréé, **(c)** à la garantie maximale à vie de trois commandes par Revendeur résidentiel agréé, et **(d)** aux erreurs de mesure comprises entre -5,08 et +5,08 cm de la taille globale du store mesurée entre

les deux supports de montage, et comprises entre 0,0 et +15,24 cm de la hauteur du store telles que ces mesures auront été saisies sur l'outil CDT.

1.5 Les demandes de remplacement de stores en vertu de la RSG devront être soumises dans les 90 jours de la date de livraison ou d'expédition. Une photo montrant l'erreur et le retour du store original pourront être exigés. Les stores remplacés en vertu de la RSG seront systématiquement expédiés à la même personne et à la même adresse de livraison que la commande initiale. Des frais d'expédition pourront s'appliquer en cas de demande de livraison en urgence.

1.6 La présente offre ne peut être combinée avec d'autres offres ou promotions proposées par Creston. Aucun remboursement en nature ni versement de la valeur au comptant ne sont offerts ou prévus en vertu de la RSG.

1.7 Sauf mention contraire dans les présentes, l'ensemble des dispositions des garanties offertes par Creston et des Conditions de vente standard, qui peuvent être consultées sur www.crestron.com/Legal/sales-terms-conditions-warranties (et sur www.crestron.com/crestroneuropeterms pour l'Europe), continuent de s'appliquer.

2. Solutions d'ombrage exclues de la RSG

2.1 La RSG ne s'applique à aucun des stores Creston suivants : **(a)** stores fins horizontaux, dont le CS-SHADE-ROLLER-HSHEER; **(b)** stores électriques à pile, dont le CS-SHADE-ROLLER-BATT; **(c)** stores montés sur câble, dont le CS-SHADE-ROLLER-CABLEGUIDED; **(d)** stores équipés du moteur QMT 275; **(e)** stores commandés par le biais du service Color Match; **(f)** stores électriques ou manuels de la collection de tissus Hartmann & Forbes, dont le CSF-SB-ROLLER-HF; **(g)** systèmes de draperie ; et **(h)** stores ou tissus en fin de vie.

3. Contacter Creston

Si vous avez des questions, veuillez contacter Creston par e-mail à satisfaction@crestron.com ou support@crestron.com. Veuillez consulter le site www.crestron.com pour trouver le numéro de téléphone et l'adresse du service d'assistance Creston de votre région.

* * * * *